

Résumé

L'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) a été accueillie par certains comme la promesse d'une transformation fondamentale du système fédéral canadien, une évolution qui favoriserait la coopération et la civilité dans les relations intergouvernementales, ainsi que la participation des citoyens. Un point de vue qui ne se reflètera dans la prochaine révision de l'ECUS que dans la mesure où se maintient notamment la coalition à l'origine de sa naissance. Or, cela semble plus qu'improbable étant donné l'évolution des circonstances politiques ayant donné lieu à sa création.

Les impératifs fiscaux qui ont amené les gouvernements provinciaux et territoriaux à vouloir restreindre le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, et qui ont donné à celui-ci quelque raison d'envisager de telles contraintes, se sont en effet sensiblement atténués. Tout comme s'est amoindri, depuis l'apaisement du sentiment nationaliste au Québec, l'attrait de l'ECUS comme projet démontrant la possibilité d'un renouvellement non constitutionnel du fédéralisme canadien.

Il est donc peu probable qu'Ottawa adopte une approche offensive relativement au processus de révision qui s'annonce, et moins encore qu'il insiste pour faire adopter un mécanisme de règlement des différends. D'autant que la dernière élection fédérale a montré l'intérêt d'un mécanisme de règlement unilatéral qui permet au gouvernement fédéral de demeurer le seul arbitre de la conformité des programmes sociaux provinciaux aux normes et valeurs nationales. Du point de vue fédéral, l'ECUS évoque ainsi le chat qui dort et qu'on se gardera de tirer de son sommeil, surtout si un ralentissement économique venait provisoirement restreindre les ambitions d'Ottawa en matière de programme sociaux.

À cette tiédeur d'Ottawa répond un enthousiasme tout aussi mitigé du côté des provinces. Chose certaine, on ne peut attendre du Québec qu'il s'engage en faveur de l'ECUS alors même que Bernard Landry bat la campagne pour être le « dernier premier ministre » de cette province. Dans l'Ouest, les événements récents n'augurent guère mieux. On devrait en effet y observer l'émergence d'un courant régional qui sera favorable à une autonomie provinciale accrue, une tendance peu compatible avec l'esprit de l'ECUS. En Alberta ce courant se verra renforcé par la prospérité que connaît cette province, dont le premier ministre, Ralph Klein, ne risque plus de signer le moindre document prévoyant une contribution plus importante d'Ottawa aux soins de santé en échange de meilleures conditions fédérales, comme il l'a fait l'an dernier en signant l'Accord sur la santé. Quant au nouveau gouvernement libéral de la Colombie-Britannique, il aura fort à faire pour mener à bien un programme à la fois ambitieux et contesté; il ne devrait avoir ni le temps ni l'énergie de prêter beaucoup d'attention à la révision de l'ECUS, surtout qu'il n'est pas du tout certain que celle-ci favoriserait la mise en œuvre de son pro-

gramme. Pour ce qui est de la Saskatchewan, elle est actuellement dirigée par un gouvernement transitoire formé du Saskatchewan Party, dont le chef et les membres se disent ulcérés de l'indifférence d'Ottawa vis-à-vis des problèmes agricoles de la province. Aux yeux de ce parti, une ECUS même renforcée n'aurait rien d'attrayant. Reste le Manitoba, seule province de l'Ouest où le climat politique pourrait susciter un accueil plus réceptif.

Hors des provinces de l'Ouest, ce climat est plus difficile à évaluer. L'esprit de l'ECUS convient aux provinces atlantiques, où le processus de révision devrait donc s'amorcer dans un contexte favorable. Tout autre est la situation de l'Ontario, province à l'énorme potentiel électoral où d'intenses conflits partisans viennent envenimer les batailles intergouvernementales entre Ottawa et Queen's Park. Il est par conséquent difficile d'imaginer un Mike Harris siéger avec enthousiasme à la table de discussions.

Si cette tiédeur semble commune à la majorité des gouvernements du pays, qu'en est-il au juste des citoyens ? Se voulant la promesse d'une meilleure participation des Canadiens à l'élaboration et à l'évaluation des programmes gouvernementaux, l'ECUS annonçait du même coup un style de fédéralisme recentré sur la population plutôt que sur les relations intergouvernementales. Or, elle aura au contraire marqué la victoire décisive de l'intergouvernementalisme sur le populisme. Un résultat qui n'a toutefois suscité ni intérêt ni commentaire de la part des citoyens. Largement méconnue, l'ECUS ne s'est en fait acquis aucun secteur de la population qui viendrait à sa rescousse si l'appui des acteurs politiques devait fléchir. On ne s'est d'ailleurs pas efforcé outre mesure de convaincre les Canadiens que leur vie et leurs aspirations en dépendaient. Si elle devait trépasser, rares sont les Canadiens qui s'en soucieraient et plus rares encore ceux qui pleureraient sa disparition.

Mais cela risque peu de se produire. Compte tenu de la force d'inertie des institutions, si caractéristique de la vie politique canadienne, la survie de l'ECUS semble assurée. En somme, la meilleure chose à faire est sans doute de laisser le processus de révision suivre son cours sans y prêter plus d'attention qu'il ne faut. L'ensemble des Canadiens ne devrait ni s'en apercevoir ni s'en inquiéter, les organisations autochtones en seront soulagées, les gouvernements provinciaux en tireront plus d'autonomie, le gouvernement du Québec verra sa cible réduite, et le gouvernement du Canada évitera de subir les possibles contraintes qu'apporterait un mécanisme de règlement des différends. Bref, contentons-nous de voir l'ECUS comme un modeste remaniement des relations intergouvernementales en usage au pays, sans espérer qu'elle n'ouvre en la matière une ère nouvelle.